

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 23 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vendredi vingt trois novembre, à 18 h, le Comité, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à son siège, Villa « Vincenette », 16 allée Corrigan, à Arcachon, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège Cap-Ferret, Président du Syndicat.

Date de convocation réglementaire : le 16 novembre 2007

ETAIENT PRESENTS

M. SAMMARCELLI	Président
M. DELUGA	Vice-Président
M. PERRIERE	Vice-Président
M. MOGA	Vice-Président
M. PERUSAT	Vice-Président
M. GAUBERT	Vice-Président
M. COURDÉ	Vice-Président
M. CHAUVET	Vice-Président
Mme DES ESGAULX	
Mme GALLOUX	
M. ACOT-MIRANDE	
M. BIBARD	
M. BOEREZ	
M. CABANEL	
M. CHANSAREL	
M. COQUEBERT DE NEUVILLE	
Mme LAMOU	
Mme MAURY-BRACHET	
Mme PALLET	
M. TROUBET	

MM. DELUGA et GAUBERT ont quitté la séance après le Débat d'Orientations Budgétaires.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L 5212-1 à 5212-34.

Absents représentés, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOULON a donné pouvoir à M. CHANSAREL ; M. GADOU a donné pouvoir à M. BIBARD ;
M. CHAMBOLLE a donné pouvoir à M. PERRIERE ; M. SOCOLOVERT a donné pouvoir à M. TROUBET ;
Mme HERMANN a donné pouvoir à M. ACOT-MIRANDE ; M. LABORDE a donné pouvoir à Mme LAMOU ;

Absents excusés : Mme CALVO ; MM. CAILLEAU, COEURET, DIJON, LANDAIS, PEYROUX, TROUVE,

Assistaient également : M. GUERIN, Directeur Général du Syndicat, M. CAPDEVILLE, Directeur du Service d'Hygiène et de Santé du Syndicat ; M. PELIZZARDI, Directeur Général Adjoint du Syndicat.

M. ACOT-MIRANDE a été nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du Comité du 28 septembre 2007 a été adopté, à l'unanimité.

Monsieur le Président ouvre la séance et présente Stéphane PELIZZARDI qui prendra la succession de Gilbert GUERIN, fin juin 2008. Il précise également que le successeur de Pierre CAPDEVILLE a été recruté et prendra ses fonctions début janvier 2008. Il indique que les membres du Bureau ont considéré opportun de ne pas attendre car ces remplacements nécessitent une période d'adaptation au poste.

Monsieur SAMMARCELLI passe la parole à M. PERUSAT qui précise qu'Isabelle GALINIER et M. DUPOUY, de la société DDH, vont présenter la prochaine Campagne de Promotion Touristique du Bassin d'Arcachon, laquelle s'inspire de l'action menée en 2007 sur le thème « des secrets à partager » ; il est opportun que l'on parle toute l'année du Bassin d'Arcachon afin de favoriser le tourisme des quatre saisons.

Cette intervention étant terminée, Monsieur le Président passe à la lecture des informations :

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- Ces décisions prises, dans le cadre des délégations confiées par le Comité au Président, se rapportent aux marchés passés selon la « procédure adaptée » pour un montant supérieur à 4 000 €HT, selon le seuil fixé par notre « Règlement de la Commande Publique ».

COMMUNE D'ARES ; DEPOSE DES BASSINS D'EGOUTTAGE ET RESTAURATION DE L'ESTRAN DU PORT OSTREICOLE D'ARES : Marché de travaux conclu avec la société Van Cuyck, de Lège Cap Ferret, pour un montant de 45 000 €HT, soit 53 820 €TTC.

MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE POUR LE RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DU SIG : Marché de services conclu avec la société Air Informatique, de Saint Médard en Jalles, pour un montant de 1 853 €HT, soit 2 216,19 €TTC.

ACQUISITION D'UN VEHICULE AUTOMOBILE NEUF POUR LE SERVICE DES ETUDES DU PÔLE MARITIME : Marché de fournitures conclu avec la société Côte d'Argent Autos, concessionnaire Renault, de La Teste de Buch, pour un montant de 14 262,40 €TTC.

CONCEPTION DE PANNEAUX D'ORIENTATION POUR LES PORTS OSTREICOLES DE GUJAN-MESTRAS : Marché de services conclu avec la société Unsens, de Saint Herblain, pour un montant de 12 383 €HT, soit 14 810,06 €TTC.

FOURNITURE ET POSE D'UNE GRUE HYDRAULIQUE DE MANUTANTION MARINISEE : Marché de fournitures conclu avec la société TCM, de Bègles, pour un montant de 26 980 €HT, soit 32 268,08 €TTC.

MARCHE COMPLEMENTAIRE AU MARCHE D'ACQUISITION D'UN FOND CARTOGRAPHIQUE EN PLAN DE VILLE ; MISE A JOUR DE DONNEES : Marché de services conclu avec Géosignal, de Toulouse, pour un montant de 3 200 €HT, soit 3 827,20 €TTC.

Puis Monsieur le Président passe à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR DU COMITE DU 23 NOVEMBRE 2007

I – AFFAIRES FINANCIERES

- Décision Modificative n° 4 M. Chauvet
- Dégrèvement de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées M. Bibard
- Débat d'Orientations Budgétaires M. Chauvet

II – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

- Construction d'une station de pompage des eaux usées et d'un bassin de rétention associé au lieu-dit « Morava » à Lège Cap Ferret – lot n° 1 : avenant n° 1 M. Chansarel
- Réhabilitation de deux tronçons du Collecteur Sud : commune de Gujan-Mestras : avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2 M. Courdé
- Réhabilitation par chemisage d'un tronçon du Collecteur Sud à La Teste de Buch M. Acot-Mirande
- Extension et mise aux normes des stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch avenant n° 7 au marché de « Conception-Réalisation » M. Chansarel
- Raccordement des réseaux de collecte des eaux usées de Gujan-Mestras et Le Teich à la station d'épuration de La Teste de Buch : travaux de forages dirigés : lot n° 3 M. Sammarcelli
- Convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées à l'intérieur de parcelles appartenant à la commune de La Teste de Buch M. Cabanel

III – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USEES

- Attribution d'une subvention par le Conseil Général de la Gironde dans le cadre des activités du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) M. Boerez

IV – COMMUNICATION

- Célébrer le premier anniversaire des nouvelles stations d'épuration par le développement d'une action pédagogique autour de la protection de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon M. Sammarcelli

V – AFFAIRES MARITIMES

- Balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon M. Perrière

VI – PERSONNEL

- Modification du Tableau des Effectifs M. Moga

RAPPORTEUR : M CHAUVET

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Mes chers Collègues,

L'exécution du Budget 2007 nous conduit à prendre une Décision Modificative n° 4 destinée à compléter les décisions prises antérieurement dans le cadre de notre Budget Principal (M14) et Budget du Service de l'Assainissement (M49).

I - BUDGET PRINCIPAL

- une inscription supplémentaire à l'opération « 0010 – Déssablage de la Leyre », de 20 000 € est nécessaire pour extraire du bassin le sable qui s'est récemment déposé à l'intérieur de l'ouvrage. Une réduction de dépenses, de même montant, sera effectuée au chapitre « dépenses imprévues ».
- Une inscription complémentaire à l'article « 16871 – autres dettes », de 2 700 € est nécessaire pour régler le capital de deux nouveaux tableaux d'amortissement concernant le pluvial d'Audenge (aménagement de la piste cyclable) et d'Andernos les Bains (aménagement de la place Louis

David/Gambetta). Une réduction de dépenses, de même montant sera effectuée au chapitre « dépenses imprévues »

II – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Une inscription supplémentaire, en Section d'Investissement, à l'opération « 0009 – Stations d'épuration », de 3 725 000 € est nécessaire pour compléter le financement des deux stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch (révision des prix, et augmentation de la masse du marché par avenant successifs. Cette dépense sera compensée par l'inscription d'une recette nouvelle, de 225 000 € apportée par l'article « 1688 » et d'une réduction de dépenses, de 3 500 000 € à l'opération « 0001 – collecteur principal – travaux programmés ».
- Une inscription complémentaire, en Section d'Exploitation, de 409 000 € est nécessaire pour couvrir les intérêts intercalaires de l'emprunt de 16 000 000 € et les intérêts courus non échus ; une réduction d'un même montant est effectuée aux articles « 6061 – fournitures non stockables » pour 20 000 € « 6062 – produits de traitement » pour 300 000 € « 6248 – divers transport de boues » pour 49 900 € et au chapitre « dépenses imprévues » pour 39 100 €

Aussi, mes chers Collègues, je vous propose d'adopter cette Décision Modificative n° 4, telle qu'elle vous est présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPOrTEUR : M. BIBARD

DEGREVEMENT DE LA PART SYNDICALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Mes chers Collègues,

Par délibération du 20 décembre 1999, nous avons approuvé les modalités de gestion des demandes de dégrèvement de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées domestiques et autorisé Monsieur le Président à signer, avec la Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon, la convention par laquelle la gestion de ces demandes lui est confiée, lorsqu'elles portent sur un volume de fuite d'eau inférieur à 2 000 m³, nous réservant l'examen des requêtes qui n'entreraient pas dans ce cadre.

Notre Syndicat vient d'être saisi par des usagers du Service de l'Assainissement :

- Monsieur François JACQUIN, demeurant à LANTON
- AELIX Immobilier, pour la Résidence Saint André, située au TEICH

de demandes de dégrèvement de la redevance d'assainissement, à la suite d'une surconsommation d'eau potable de leurs propriétés, sur des volumes supérieurs à 2 000 m³ en comparaison de leurs consommations moyennes habituelles. Les coordonnées de ces usagers et évaluation des volumes de fuites figurent en annexe à la présente délibération.

Les conditions de forme et de fond, édictées dans la convention précitée pour la prise en considération des demandes de dégrèvement portant sur un volume de fuite d'eau inférieur à 2 000 m³ étant remplies, il vous est proposé, dans ces circonstances et dans un souci d'égalité de traitement des usagers devant les charges publiques, d'appliquer aux requêtes de ces usagers les dispositions de la convention et de procéder, pour le volume d'eau excédant 2 000 m³, au dégrèvement total de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées.

Si cette démarche vous agréée, je vous demande donc, mes chers Collègues, d'approuver les modalités de sa mise en œuvre au bénéfice des usagers précités.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANNEXE A LA DELIBERATION

- **Monsieur François JACQUIN, demeurant 20 avenue des Lilas, à LANTON**
 - Fuite d'eau potable sur la canalisation extérieure
 - Pas de rejet dans le réseau eaux usées
 - Consommation moyenne annuelle : 65 m³
 - Volume de fuite estimé : 3 262 m³

- **AELIX Immobilier, pour la Résidence Saint André, située rue Saint André au TEICH**
 - Fuite d'eau potable sur la canalisation extérieure
 - Pas de rejet dans le réseau eaux usées
 - Consommation moyenne annuelle : 4 450 m³
 - Volume de fuite estimé : 31 028 m³
-

Rapporteur : M. Jacques Chauvet

RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2008

Mes chers Collègues,

La loi 92.125 du 6 février 1992 institue l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser un débat dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget. Ce débat est transposable aux organismes de coopération intercommunale, donc à notre Syndicat.

Le premier débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 19 décembre 1993 ; il s'agit désormais, pour nous, d'un exercice traditionnel. Je rappelle, à cette occasion, que les données recouvrent les exercices antérieurs, depuis 1994, sauf pour celles qui concernent la dette et la fiscalité, lesquelles remontent jusqu'en 1984 ; ce dispositif dont nous étions convenus il y a trois ans est désormais reconduit, débat après débat.

Le présent rapport est donc composé d'une première partie, formant « constat », reprenant les données collectées au cours des différents exercices budgétaires. Ces données sont à la fois exprimées en euros courants et en euros constants, après correction des données initiales, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (hors tabac).

A - LE CONSTAT

1 - EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

L'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) fait l'objet d'un tableau et des graphiques correspondants (documents 1, 2 et 3). Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2007, cet indice a augmenté de 1,10 % ; cette augmentation se situe globalement au niveau de celle qui été constatée en 1998 ; il faut cependant noter un ralentissement certain de son évolution puisqu'il avait augmenté en moyenne de près de 1,8 % ces six dernières années.

Sur ces bases, il est donc possible de comparer deux masses financières relatives à différents exercices budgétaires en les exprimant, après application d'un coefficient de correction, soit en valeur janvier 1984, soit en valeur janvier 2006. C'est ce dernier parti qui a été choisi ; tous les tableaux et graphiques présentés par la suite, exprimés en euros constants, sont donnés en valeur janvier 2007. Aussi, pour comparer une donnée financière de 2007 avec une autre, de 1998 par exemple, il suffit de corriger cette dernière en la multipliant par le coefficient de 1,137.

2 - EVOLUTION GENERALE DES DEPENSES

La rétrospective se limite à l'examen des dépenses depuis 1999, exercice correspondant à la séparation de nos différents budgets ; les dépenses sont donc présentées globalement, en euros courants et en euros constants ; elles sont par ailleurs décomposées en Budget Principal, Budget Annexe du Service de l'Assainissement puis, depuis 2004, Budget Annexe du Service Dragage et, depuis 2006, Budget Annexe du Service de l'Assainissement non collectif (SPANC). Les commentaires ne porteront que sur les dépenses exprimées en euros constants (documents 4 et 5).

L'analyse des dépenses : (en euros constants, document 4)

- les dépenses globales, de 23 146 k€ en 1999 puis de 39 359 k€ en 2006, ont été portées à 43 152 k€ en 2007, sur la base de valeurs connues au 15 octobre 2007, mais non encore validées par le Compte Administratif 2007
- les dépenses de Fonctionnement, de 9 761 k€ en 1999, sont passées à 10 135 k€ en 2007, soit une augmentation de 374 k€ en 8 ans (3,8 %) ; ces dépenses s'expliquent, pour la plus grande partie, par la nouvelle compétence prise par le Syndicat avec la création de son Pôle Maritime et de son Service Dragage, lequel a fortement modifié l'effectif
- les dépenses d'Investissement, quant à elles, de 13 384 k€ en 1999, sont passées à 33 016 k€ en 2007, soit une augmentation de 19 632 k€ (taux de près de 250 %) ; cette différence significative confirme la vocation spécifique

d'investissement du Syndicat. Cette très forte augmentation de la part Investissement provient, d'une part, de son Service Annexe de l'Assainissement, 28 847 k€ en 2007, à rapprocher de 12 402 k€ en 1999, soit une différence de

16 445 k€ représentant une augmentation de plus de 230 %, conditionnée d'autre part, à une augmentation sensible de l'Investissement en Budget Principal, liée à l'exécution de travaux, 4 116 k€ en 2007, à rapprocher de 981 k€ en 1999, soit une différence de 3 135 k€ correspondant à une augmentation de 319 %.

La synthèse du Budget :

Les dépenses de l'exercice 2007, établies à partir des prévisions du Compte Administratif 2007, font apparaître les ratios suivants : (document 5),

globalement,

- 21 % des dépenses consacrées au Budget Principal
- 78 % des dépenses consacrées au Budget Annexe du Service de l'Assainissement
- 1 % des dépenses consacrées au Budget Annexe du Service Dragage
- les dépenses du Service de l'Assainissement Non Collectif sont négligeables

Le Budget Principal se décompose de la façon suivante :

- 54 % de dépenses pour la Section de Fonctionnement
- 46 % pour la Section d'Investissement

pour le Budget Annexe du Service de l'Assainissement :

- 15 % pour la Section d'Exploitation
- 85 % de dépenses pour la Section d'Investissement

pour le Budget Annexe du Service Dragage :

- 78 % de dépenses pour la Section d'Exploitation
- 22 % pour la Section d'Investissement

3 - EVOLUTION DE LA DETTE

♦ du Budget Principal (M14) : (documents 6 et 7)

- la dette du Budget Principal reste stable, l'annuité s'établissant à 132 223 € particulièrement faible au regard du Budget

♦ du Budget Annexe du Service d'Assainissement (M49) : (documents 8 à 10)

- les annuités, de 4 327 k€ en 2007, progresseront de 29 % pour atteindre 5 586 k€ en 2008
- cela s'explique par l'emprunt 16 M€ mobilisé pour compléter le financement des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch (son incidence figure au document 10) ; l'annuité de 2008 sera voisine des annuités que supportait déjà le Syndicat en 1996. Toutefois, elles se réduiront de façon très sensible, de 2009 à 2014, période pendant laquelle elles seront divisées pratiquement par 3

♦ du Budget Annexe du Service Dragage

Ce Budget est exempt de toute dette.

4 - EVOLUTION DE LA MASSE DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU SYNDICAT ; (document 11)

Le prélèvement effectué en 2007, a été de 5 767 k€ Depuis 1984, l'évolution des participations des membres du Syndicat est restée très raisonnable, de l'ordre de 26,4 % en 24 ans, exprimée en euros constants, augmentation moyenne d'à peine 1,1 % par an.

Il est rappelé, à cette occasion, que le Syndicat, contrairement aux communes, à la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud et à la Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord Atlantique, ne dispose pas d'une fiscalité propre :

- les communes, membres du Syndicat, votent les taux des quatre taxes
- COBAS, membre du Syndicat, vote le taux de Taxe Professionnelle unifiée (TPU) ; ses membres, les 4 communes du Sud Bassin, votent, quant à elles, le taux des autres taxes
- par ailleurs, COBAN vote le taux des taxes additionnelles à la fiscalité communale

Aussi bénéficient elles de l'augmentation du nombre de contribuables et de la révision des bases, lesquelles constituent d'importants leviers pour la consolidation des produits fiscaux.

Le Syndicat, quant à lui, n'appelle de ses membres que des contributions exprimées en euros, sur la base des dispositions financières de ses statuts.

Rappelons également que COBAS apporte sa contribution au Syndicat sur son propre Budget, par douzième.

Rappelons, en revanche, que les six communes du Nord Bassin n'apportent pas leur contribution au Syndicat sur leur propre Budget ; la contribution communale est en effet répartie par les Services Fiscaux sur les quatre impôts communaux, proportionnellement à l'assiette de chacun d'eux. Un taux fictif apparaît donc sur chaque feuille d'impôt, sans rapport direct avec la masse appelée de la commune par le Syndicat, celle-ci ne devant correspondre qu'à la somme des contributions au Syndicat apportées par l'ensemble des contribuables, au titre des quatre impôts.

Il est rappelé que les trois Budgets Annexes du Service Public de l'Assainissement Collectif, du Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC) et du Service Dragage, sont désormais tous équilibrés en dépenses et en recettes, sans aucune subvention en provenance du Budget Principal.

RAPPORT PREALABLE AU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Mes chers Collègues,

Vous disposez déjà de la première partie de ce Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2008 et je souhaiterais savoir, avant d'aborder la seconde partie de ce rapport, si vous avez des questions à poser sur les données qui vous ont été présentées

Je vous propose, maintenant, d'évoquer les perspectives de la formation de notre Budget 2008, lequel se décomposera de la façon suivante :

- Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif, (SPANC)

C'est un Budget que nous formerons, pour la troisième fois, sur la base de notre délibération du 15 décembre 2006.

- Budget Annexe du Service de l'Assainissement Collectif :

Ce Budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, tant en Section d'Exploitation qu'en Section d'Investissement. Il est à l'équilibre depuis l'exercice 2000.

- Budget Annexe du « Service Dragage » :

C'est la cinquième fois que nous le formerons, à la suite de la décision que nous avons prise, le 8 décembre 2003, de créer ce « Service Dragage », lié au transfert de personnels et de matériels de COBAS.

Ce Budget Annexe doit être également équilibré en recettes et en dépenses ; une subvention d'équilibre a dû cependant lui être apportée, en 2004 puis en 2005, en relation avec les grosses réparations qu'il a été nécessaire d'exécuter sur la drague et le remorqueur. Il a été à l'équilibre en 2006 et devrait l'être en 2007.

- Budget Principal :

Il regroupe toutes nos opérations comptables, y compris celles de nos trois budgets annexes.

C'est dans cet ordre que je vous proposerai d'évoquer les perspectives de nos différents budgets.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Je rappelle que ce Service, créé sur le fondement de notre délibération du 1^{er} juillet 2005, a pour mission :

- d'une part, de valider les dispositifs d'assainissement individuel à retenir dans le cadre de l'instruction des permis de construire déposés par des particuliers, dans des zones extérieures au périmètre de l'assainissement collectif et d'en contrôler la mise en œuvre
- d'autre part, d'assurer un contrôle de ces dispositifs d'assainissement individuel, avec une périodicité ne pouvant excéder 8 ans

L'ensemble de ces missions est assuré par le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé, dans le cadre du Règlement Intérieur associé à cette même délibération du 1^{er} juillet 2005.

Les tarifs des différentes redevances payables au Syndicat sont de :

- 100 € payables en une seule fois, après construction de l'immeuble
- 50 € payables en une seule fois, après contrôle des équipements, tous les 8 ans

Je rappelle enfin que ce Service fait l'objet d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne : 155 € pour chaque dispositif neuf et 23 € pour un équipement en service ; du Conseil Général de la Gironde, également, lequel intervient à hauteur de 32 € pour le contrôle d'un équipement en service.

En 2007, ce Budget avait été formé en considérant que les prestations du Service d'Hygiène porteraient sur l'instruction de 20 permis de construire, en assainissement autonome, et le contrôle de 150 équipements existants. En 2008, il en serait de même ; l'on peut, dès lors, estimer les dépenses, de l'ordre de 16 000 € en frais de personnel (40 % du temps d'un technicien) et de 5 000 € en frais de fonctionnement (véhicules, essence, assurances, téléphone). En recettes, les redevances des usagers seraient de l'ordre de 9 500 €; les subventions correspondantes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général de la Gironde seraient, respectivement, de l'ordre de 6 500 € et de 5 000 €

Il est précisé enfin que tous les ouvrages devront être contrôlés, au plus tard, le 31 décembre 2012 (article 54 de la Loi sur l'Eau du 31 décembre 2006).

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

A - LES RECETTES

Nous fixerons à l'occasion de notre Comité du 14 décembre, les conditions d'actualisation de ces différentes redevances. Il pourrait être envisagé les évolutions suivantes :

- **redevance industrielle Smurfit-Kappa :**
 - o 0,0032 €/m³, soit +3.2 % (0,0031 €/m³ au 1^{er} janvier 2007)
- **redevance domestique :**
 - o partie fixe : 17,31 € par semestre, soit +1.5 % (17,05 € au 1^{er} janvier 2007), soit une augmentation annuelle de 0,52 €
 - o partie variable :
 - de 0 à 200 m³ : 0,666 €/m³ HT, soit + 1,5 % (0,656 au 1^{er} janvier 2007)
 - de 200 à 500 m³ : 0,866 €/m³ HT, soit + 1,9 % (0,85 au 1^{er} janvier 2007)
 - au-delà de 500 m³ : 0,966 €/m³ HT, soit + 1,9 % (0,948 au 1^{er} janvier 2007)

- **Participation pour Raccordement à l'Egout** : 1 150 € en valeur de base, soit +1.8% (1 130 € au 1^{er} janvier 2007)

Les recettes de la part syndicale de la redevance d'assainissement des eaux usées, domestiques fondées sur 153 500 primes fixes semestrielles, une assiette de 7 350 000 m³ pour les effluents domestiques, pourraient conduire à une recette de l'ordre de 7 777 000 €. La recette de la part syndicale de la redevance de l'industriel SMURFIT KAPPA serait, quant à elle, de 113 000 € fondée sur une assiette de 10 000 000 m³, soit au total une recette de 7 890 000 €.

En 2007, les recettes de participation pour raccordement à l'égout ont été de l'ordre de 1,8 M€; cette situation traduit comme en 2005 et 2006, l'augmentation significative du nombre de logements. En 2008, fondée sur la valeur de base de 1 150 €, une recette du même ordre, de 1,7 M€ est projetée, de façon prudente.

Enfin, il faut noter la disparition d'une des recettes significatives du Budget qu'est la prime pour épuration que verse l'Agence de l'Eau Adour Garonne (875 000 € en 2007) au Syndicat. En effet, dans le cadre de la réalisation des deux stations d'épuration du Biganos et La Teste de Buch, le Syndicat a décidé, par l'avenant n° 4 au Cahier des Charges pour l'exploitation par Affermage du Service de l'Assainissement, d'autoriser la Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon, (SABARC), à percevoir pour son propre compte cette aide, au titre du bon fonctionnement des ouvrages et des installations d'assainissement. Les dispositions compensatoires à cette mesure sont exposées dans la partie dépenses, ci-dessous.

La date d'effet est au 1^{er} janvier 2008. Il est d'ailleurs rappelé que le premier versement interviendra dès 2008 au titre de la prime 2007. Il sera ensuite déduit du dernier versement qui interviendra au profit du Délégué, en 2013, au titre de 2012, pour être reversé au Syndicat dans un délai de 30 jours après encaissement.

Les autres recettes liées à l'exploitation devraient rester stables et sont d'une importance d'ailleurs mineure pour ne pas mériter d'examen particulier :

- redevance d'assainissement de la base aérienne de Cazaux : 55 000 €
- remboursement des annuités d'emprunt par le Conseil Général de la Gironde (intérêts): 29 000 €
- récupération de redevances domaniales : 15 000 €
- quote-part des subventions d'Investissement : 651 000 €

Ces recettes peuvent être globalement estimées à 10 340 k€

B - LES DEPENSES

L'élément le plus significatif pour les dépenses est la conséquence de la mise en œuvre des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch et de son avenant n°4 au Contrat d'Affermage.

A cet effet, le Syndicat avait demandé au Délégué de prendre non seulement en charge l'exploitation de ces nouveaux ouvrages mais aussi d'assurer l'évacuation et le traitement des boues d'épuration issues du séchage, de façon conforme à la réglementation en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2008. La dépense prévisionnelle en 2007 est de l'ordre de 1,2 M€ dépense qui ne sera plus supportée, dès lors, dans le Budget 2008.

La mise en œuvre de cette mesure explique la baisse substantielle du chapitre 011 –charges à caractère général, laquelle est pratiquement divisée par quatre.

Parallèlement, il est à noter la mise en place de trois redevances prévues dans l'avenant n°4 au profit du Délégué, au titre :

- de la performance en matière d'atteinte des objectifs d'hydrocurage des réseaux, des stations de pompage et de la qualité bactériologique des effluents traités en période estivale, soit environ 340 000 €

Les autres dépenses plus traditionnelles s'établissent ainsi :

- les redevances domaniales, payées pour l'occupation temporaire du domaine public de différentes administrations et établissements publics : 20 000 €
- les frais de personnels : 304 000 €
- les dotations aux amortissements : 3 100 000 €

- les frais financiers constitués d'avances remboursables, intérêts des emprunts, intérêts courus non échus et intérêts intercalaires, soit environ : 1 128 888 €

Les dépenses totales incluant quelques charges exceptionnelles et dépenses imprévues conduisent à l'estimation globale des dépenses de 5 040 k€

L'ensemble de ces éléments devrait permettre de dégager un autofinancement en faveur de la Section d'Investissement de l'ordre de 5 300 k€

La simulation de la Section d'Exploitation est donnée en Annexe 1.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les 3 derniers exercices budgétaires ont été consacrés essentiellement à la création de nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch, opération particulièrement lourde pour un budget de l'ordre de 40 000 000 €; cette opération est en voie d'achèvement.

Mais la création de la station d'épuration de La Teste de Buch entraîne, sur le fondement de votre décision du 13 mars 2003, la suppression de la station d'épuration de Gujan-Mestras, avec transfert concomitant des effluents collectés au Teich et à

Gujan-Mestras vers la station d'épuration de La Teste de Buch. Ce transfert implique la création d'une canalisation de refoulement dont le financement avait été prévu partiellement au Budget de l'Exercice 2007 ; il doit cependant faire l'objet d'un financement complémentaire en 2008, abondé notamment des crédits nécessaires au doublement du collecteur sud et à la réhabilitation du site de la station d'épuration de Gujan-Mestras.

En effet, ce transfert qui implique la création d'une station de pompage importante et de son refoulement associé, depuis Césarée jusqu'à la Zone Industrielle de La Teste de Buch, comprend également la rénovation d'une portion du Collecteur Sud, canalisation de 1 200 mm de diamètre dont les joints sont fortement dégradés ; cet ouvrage sera rénové avec des canalisations en fonte, de 1000 mm de diamètre. Rappelons en effet que 180 000 € ont été consacrés à la réparation des fuites de ce collecteur en 2004, 160 000 € en 2005, 200 000 € en 2006 pour 80 fuites réparées ; à mi-octobre 2007, le nombre de fuites réparées étaient de 62, pour un coût de 150 000 €

La rénovation du collecteur sud est donc des plus opportunes, l'opération ayant été seulement différée dans le temps en raison des lourds investissements de réhabilitation de ce même collecteur en forêt usagère de La Teste de Buch, entre Cazaux et le wharf de la Salie et de la création des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch.

Aussi convient-il d'envisager également et le plus rapidement possible, la rénovation de ce collecteur sud, depuis Césarée jusqu'à l'échangeur du Teich, soit sur environ 3 700 m, avec une canalisation de 1 000 mm de diamètre.

Une troisième opération urgente qui résulte d'un diagnostic très récent consisterait à chemiser, sur 370 m, l'extrémité de ce collecteur sud, à proximité de la station d'épuration de La Teste de Buch ; des attaques acides ont en effet été constatées bien que le transfert des effluents soit en principe effectué en anaérobiose. Ces mêmes attaques acides produisent également leur effet à l'extrémité du collecteur sud, à proximité du wharf de La Salie ; deux regards de dessablage sont fortement dégradés et doivent être réhabilités.

Enfin, le développement urbain conduit à envisager des restructurations lourdes des ouvrages existants construits depuis 1974 à La Teste de Buch, à l'intérieur de la Zone Industrielle, à Gujan-Mestras où les effluents collectés à l'ouest de l'agglomération devraient être réinjectés directement dans le collecteur sud, sans avoir à cheminer le long de la RD 650 par l'intermédiaire de la station de pompage de La Mairie.

Au Teich également où les ouvrages qui desservent le quartier de Matato sont pratiquement saturés en période normale et dysfonctionnent à la moindre intempérie.

Le bassin de rétention de Taussat devrait être réhabilité par rénovation complète de sa membrane d'étanchéité. La station de pompage de Taussat devrait enfin faire l'objet de travaux de voirie et plantations, travaux différés en 2007 au motif de coordination avec d'autres travaux à la charge du Délégué.

Ces opérations ciblées seraient complétées par des actions dites de routine consistant à disposer de marchés à bons de commande pour réhabiliter et rénover d'anciennes canalisations dégradées et renouveler les murets techniques, au fur et à mesure que l'exploitant rénove ses armoires électriques.

Un marché autre à bons de commandes devrait permettre de faire face aux travaux d'extension des réseaux de collecte exécutés tant pour le compte du Syndicat que pour des tiers et d'adapter ces ouvrages à l'évolution de la voirie.

A - LES DEPENSES

- achèvement de la liaison Césarée / La Teste de Buch (y compris le doublement du collecteur sud : les crédits du Budget 2007 n'ont permis d'engager que les travaux des lots 1, 2 et 5 pour 3 227 000 €; les crédits complémentaires nécessaires à l'engagement des lots 3 et 4, estimés respectivement à 4 583 000 € et 700 000 €, seraient à abonder de 430 000 € pour faire face aux aléas techniques et économiques prévisibles, soit une masse de 5 713 000 €
- doublement du collecteur Sud entre Césarée et la craste Baneyre : cette opération ne concernerait que la tranche ferme d'un marché conduisant à la rénovation de ce collecteur sur une longueur de l'ordre de 2 500 m, pour un coût de 3 000 000 €; le financement de la tranche conditionnelle, de la craste Baneyre aux remblais de l'échangeur du Teich ne serait assuré qu'en 2009. La réalisation de cette tranche ferme pourrait donner lieu à une convention avec la commune de Gujan-Mestras pour un éventuel élargissement de la contre-voie à l'A 660, à l'Est de l'échangeur de Césarée.
- réhabilitation de la station d'épuration de Gujan-Mestras : l'opération consisterait à démolir les ouvrages existants, (canal de comptage, ouvrages de prétraitement, bassin de floculation, bassin d'épaississement des boues) ne seraient conservés que le décanteur et le bâtiment, lequel serait réhabilité. Les crédits à inscrire seraient de l'ordre de 250 000 €
- restructuration des ouvrages de collecte de transfert de Gujan-Mestras : une nouvelle station de pompage serait construite au voisinage du poste actuel dénommé « les Prairies » ; son refoulement associé, d'une longueur de 3600 m, permettrait alors de refouler les effluents collectés dans la partie ouest de l'agglomération vers la station de pompage de la « Magdeleine » dont le génie civil est déjà construit. L'équipement de la station de la « Magdeleine » serait inclus ; cela permettrait alors de transférer directement vers la nouvelle station de pompage de Césarée les effluents ainsi collectés afin de soulager le bassin de collecte de la station de pompage de la Mairie ; les crédits à inscrire sont de 2 000 000 €
- restructuration des réseaux de collecte de La Teste de Buch : les ouvrages de la zone industrielle seraient restructurés au voisinage de l'ancienne usine d'incinération pour un coût de l'ordre de 150 000 € Les études seraient également conduites sur la partie nord de cette zone, au droit de la Plaine Bonneval, pour refouler les effluents directement vers la zone industrielle au lieu de les faire circuler dans le centre ville, en direction du poste de pompage de Lagrua.
- restructuration des ouvrages de collecte du Teich : le développement urbain a conduit à saturation les ouvrages d'assainissement de cette zone lesquels dysfonctionnent à la moindre intempérie. L'opération consisterait à construire une nouvelle station de pompage et son refoulement associé, de 570 m de longueur, pour transférer directement les effluents collectés dans cette zone vers la station de Boulange ; un crédit de 240 000 € serait prévu.
- wharf de La Salie : un crédit de 150 000 € serait à inscrire pour la réhabilitation complète des deux ouvrages de dessablage, fortement dégradés par des attaques acides.
- bassin de rétention de Taussat : un crédit de 580 000 € serait nécessaire pour la réhabilitation complète de la membrane d'étanchéité de l'ouvrage dont la fonctionnalité n'est plus assurée.
- station de pompage de Taussat : un crédit de 50 000 € serait inscrit pour les travaux de voirie et de plantations de cet ouvrage.

Ces grands projets d'investissement seraient complétés par des opérations de routine :

- pour réhabiliter et rénover les ouvrages de collecte, aujourd'hui dégradés, un crédit de 230 000 € pour chaque nature de travaux, soit 460 000 €
- pour coordonner nos actions avec celles du Délégué afin de permettre le renouvellement de murets techniques des stations de pompage au fur et à mesure qu'il rénove lui-même ses armoires ; un crédit de 70 000 € est prévu.

Enfin, un marché à bons de commande permettrait de :

- réaliser quelques extensions de réseaux de collecte, aux frais du Syndicat, pour 150 000 €
- d'adapter nos ouvrages à l'évolution de la voirie pour 275 000 €
- de réaliser des extensions de réseaux de collecte pour des tiers, en fonction du développement des opérations immobilières privées, pour 275 000 €

soit un total de 700 000 €

Enfin, des études seraient conduites, en 2008, dans la perspective de travaux à réaliser en 2009 :

- 50 000 € pour la recherche de substances polluantes au rejet du wharf de La Salie,
- 50 000 € pour l'étude du fonctionnement hydraulique du collecteur nord, depuis Jane de Boy jusqu'à Biganos,
- 50 000 € pour l'étude foncière d'implantation du collecteur sud d'Arcachon et la création d'un bassin de rétention associé à la station de pompage de Lagrua ; c'est en effet la seule station de pompage importante qui ne dispose pas d'un tel ouvrage de sécurité.
- enfin, l'étude hydraulique de la canalisation de rejet des effluents de la station d'épuration de Biganos et de la station de Facture, pour 50 000 €

Les dépenses prévisionnelles s'établissent donc ainsi (TTC) :

• liaison Césarée / zone industrielle de La Teste	5 713 000 €
• doublement du collecteur sud : tranche ferme (entre Césarée et la craste Baneyre)	3 000 000 €
• réhabilitation du site de la station d'épuration de Gujan-Mestras	250 000 €
• restructuration des ouvrages de collecte de Gujan-Mestras	2 000 000 €
• restructuration des réseaux de collecte de La Teste de Buch	150 000 €
• restructuration des ouvrages de collecte du Teich	240 000 €
• wharf de la Salie ; ouvrages de dessablage	150 000 €
• bassin de rétention de Taussat ; réhabilitation de la membrane d'étanchéité	580 000 €
• station de refoulement de Taussat : voirie, plantations	50 000 €
• réhabilitation et rénovation des ouvrages de collecte travaux divers	460 000 €
• murets techniques des stations de pompage	70 000 €
• travaux d'extension des réseaux et adaptation des ouvrages à l'évolution de la voirie	700 000 €
• fuites	200 000 €
• études diverses	200 000 €

Nos dépenses d'investissement s'établiraient ainsi à : 13 763 000 € TTC
auxquelles il faut ajouter les charges de

- la dette 5 712 000 €
- de l'amortissement des subventions 651 000 €

Dépenses totales 20 126 000 € TTC

B - LES RECETTES

Le Contrat d'Agglomération établi entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Syndicat a connu son terme fin 2006. Les subventions et avances remboursables perçues de cet établissement en 2007 ne constituent, en effet, que des soldes de ce Contrat.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a décidé, dans son nouveau projet d'intervention pour la période de 2007 à 2012, de ne plus reconduire les Contrats d'Agglomération avec les collectivités ; elle réserve son aide à des dossiers individuels examinés au coup par coup. Il est difficile, dans ces circonstances, de déterminer le choix qu'elle fera pour aider les dossiers de restructuration des réseaux communaux de Gujan-Mestras, de La Teste de Buch et du Teich ; son intervention au titre de son 9^{ème} Programme est probable, soit sous la forme de subvention à un taux indéterminé, (25 % peut être) ou d'avances remboursables, sans intérêt, (40 % peut être).

Il serait toutefois prudent, dans ces circonstances, de ne rien inscrire en ce sens au Budget Primitif.

L'Agence s'est toutefois prononcée, au titre du solde de son 8^{ème} Programme, sur l'attribution d'une subvention de 1 400 000 € affectée à la liaison Césarée / La Teste de Buch. Elle ne s'intéressera pas, en revanche, à toutes les autres opérations de rénovation et de réhabilitation de collecteurs ou d'ouvrages divers.

Aucune subvention n'est attendue par ailleurs, ni du Conseil Général de la Gironde ni de la Région Aquitaine.

Les autres recettes de la Section d'Investissement seront alors constituées essentiellement de la récupération de TVA. Fort heureusement, ce produit sera particulièrement important, de l'ordre de 8 500 000 €; en effet, tous les investissements réalisés pour la construction des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch n'ont pu faire jusqu'alors l'objet de la récupération de la TVA par l'intermédiaire du Délégué du Service de l'Assainissement. Les ouvrages doivent en effet lui être remis pour exploitation, afin d'engager la procédure, ce qui n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2008.

D'autres recettes diverses, moins importantes, (Conseil Général) sont attendues pour 132 000 €

Enfin, la simulation réalisée sur le Budget d'Exploitation permet d'envisager un transfert de la Section d'Exploitation à la Section d'Investissement de 5 300 000 €

Notons, en outre, la participation de la commune de Gujan-Mestras, aux travaux de voirie de l'opération de doublement de la contre-voie de l'A 660 et d'équipement de l'allée des Douves, soit au total 370 000 € et du remboursement de travaux effectués pour le compte de tiers, (208 000 €).

Il ne serait pas tenu compte dans le projet de Budget 2008, ni de l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 2007, ni des recettes non perçues à la clôture de l'exercice 2007 ; en revanche, l'amortissement des immobilisations est estimé pour 3 100 000 €

Les recettes s'établiraient alors de la façon suivante :

• Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	1 400 000 €
• Récupération de TVA	8 500 000 €
• Recettes diverses	132 000 €
• Montant des virements de la Section d'Exploitation à la Section d'Investissement	5 300 000 €
• Amortissement des immobilisations	3 100 000 €
• Reliquat de subventions des stations d'épuration	1 118 000 €
• Collecte (marché général à bons de commande, travaux pour le compte de tiers, remboursables)	206 000 €
• Participation de la commune de Gujan-Mestras	370 000 €
TOTAL	20 126 000 €

La simulation de la Section d'Investissement est donnée en Annexe 2.

Le rapprochement des recettes et des dépenses prévisibles permettrait d'établir pour 2008 un budget d'investissement particulièrement consistant, sans avoir à recourir à l'emprunt, à la hauteur des ambitions syndicales toujours orientées vers l'amélioration de la qualité du Service.

BUDGET ANNEXE DU « SERVICE DRAGAGE »

Ce Service, créé en janvier 2004, après le transfert des moyens matériels dont disposait la COBAS et une partie de ses personnels, n'avait pu pleinement s'exprimer jusqu'alors ; d'importants travaux de mise aux normes de ses équipements ont dû être entrepris. Aujourd'hui, les autorisations administratives concernant l'ensemble de la flotte ont été obtenues et ce Service peut envisager l'exercice 2008 avec la sérénité qu'apporte la perspective d'une continuité d'action. Il est rappelé néanmoins que cette activité doit tenir compte des congés de l'équipage et des nécessaires travaux de maintenance (de l'ordre de deux mois).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES DEPENSES

Les charges découlent essentiellement des frais de fonctionnement des matériels et des salaires des personnels :

– MATERIEL

- 1 drague stationnaire, avec ses accessoires de refoulement et pompe relais, appelée « Mouchtalette »
- 1 bateau de servitude, dénommé « Mapouchet » (remorqueur)
- 1 bateau léger de liaison, dénommé « Girouasse »

– MOYENS HUMAINS

L'équipage est composé de 6 personnes dont un capitaine, un chef-mécanicien, deux marins transférés de la COBAS et deux marins recrutés par le Syndicat ; la masse salariale est estimée à 269 000 €

Les frais d'entretien de matériel, de carburants et de locations mobilières et immobilières, seraient de l'ordre de 200 000 €

La dotation aux amortissements est de 63 500 €

Les dépenses imprévues sont estimées à 4 500 €

Les dépenses de la Section d'Exploitation seraient de l'ordre de 537 000 €

B - LES RECETTES

En recettes, l'on trouverait :

- la participation du Budget Général au fonctionnement du « Service Dragage » pour les opérations de réensablement des plages et de dragage des chenaux, de l'ordre de 590 000 €
- aucune recette externe n'est attendue, pour l'instant, pour l'intervention de la drague au profit de tiers ; cela avait été le cas en 2006 avec la Section Régionale Conchylicole pour le dragage du Banc de Pelourdey et l'expérience pilote de traitement des vases de l'EPIC du Port d'Arcachon.

L'excédent de la Section de Fonctionnement permet de dégager un virement à la Section d'Investissement de 53 000 €

La simulation de la Section de Fonctionnement est donnée en Annexe 3.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - LES DEPENSES

Les dépenses seraient consacrées essentiellement :

- à l'acquisition d'un chargeur d'occasion afin de remplacer l'actuel dont l'état, en dépit de nombreuses réparations, ne permet plus de réaliser des travaux en délai et qualité garantis pour un montant de 50 000 €
- il sera également nécessaire de renouveler une grande partie des canalisations de refoulement en PEHD utilisées lors de l'exploitation de la drague. Un crédit de l'ordre de 10 000 € serait nécessaire
- il sera nécessaire, enfin, d'inscrire des frais d'études inhérents aux travaux de la drague pour un montant global de 50 000 €. A cet effet, une étude de renouvellement de cette dernière dont la mise en service date de plus de 35 années, sera lancée, pour un coût de l'ordre de 5 000 €. Elle devra s'ensuivre d'un Avant Projet Sommaire, lequel a été pris en considération dans le Contrat de Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ; dans ces circonstances, il pourrait bénéficier d'une aide.

Les dépenses d'Investissement seraient donc de l'ordre de 116 500 €

B - LES RECETTES

La dotation pour amortissement serait de l'ordre de 63 500 € et le virement de la section de Fonctionnement de 53 000 €

La simulation de la Section d'Investissement est donnée en Annexe 4.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - LES DEPENSES

Elles sont en diminution de près de 7 % par rapport à l'an dernier et n'appellent de ma part, à ce stade du débat, que les observations suivantes :

- charges à caractère général : un effort global de compression des frais généraux va être réalisé sans nuire toutefois au bon fonctionnement des services. Ce gain sera obtenu dans le cadre notamment de renégociation de contrats d'entretien (assurances, photocopieurs, maintenance logiciels...).
- charges de personnel : il est à noter une légère augmentation due à la fois au binôme effectué dans le cadre du remplacement du Directeur Général des Services ainsi que du Directeur du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (une période de doublure avec leurs remplaçants a été décidée afin de réaliser une transition optimale au sein du Syndicat) ainsi que du recrutement d'un ingénieur au service assainissement afin de seconder le responsable.

Enfin, il faut aussi tenir compte des avancements de grades et d'échelons en cours d'année, ainsi que de l'augmentation du point d'indice servant de base de calcul des salaires.

Les dépenses de la Section de Fonctionnement ont été par ailleurs limitées au maximum pour établir un Budget d'Investissement permettant d'engager l'Exercice 2008 dans les meilleures conditions :

- les dépenses imprévues ont été limitées à 27 390 € alors qu'elles figuraient pour 402 590,19 € au Budget précédent.
- les charges exceptionnelles ont été limitées à 2 000 € alors qu'elles figuraient pour 824 000 € au Budget précédent l'an dernier ; nous avons, en effet, provisionné largement pour faire face aux risques contentieux liés aux deux affaires importantes dont le jugement se fait attendre du Tribunal Administratif de Bordeaux, (affaires DE BOER et AEROSCAN).

Le risque contentieux existe toujours et les jugements devraient intervenir en 2008 ; il vous est donc proposé de ne pas provisionner dans le cadre de notre Budget Principal ; de le faire en revanche dans le cadre du Budget Supplémentaire, lequel permettra d'abonder les postes correspondants en les ajustant au mieux par rapport aux décisions qui seront peut être connues à cette époque en affectant une partie des excédents de la Section de Fonctionnement 2007.

Les dépenses totales incluant quelques charges exceptionnelles et dépenses imprévues conduisent à l'estimation globale des dépenses de 5 636 980 € L'ensemble de ces éléments devrait permettre de dégager un autofinancement en faveur de la Section d'Investissement de l'ordre de 2 620 000 €

B - LES RECETTES

Il est rappelé que les activités syndicales de réensablement, de dragage des chenaux, de désenvasement des ports, ne donnent pas lieu à subvention.

De même, tout comme il vous l'a été rappelé précédemment lors de la présentation du budget annexe du service de l'assainissement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a décidé, dans son nouveau projet d'intervention pour la période de 2007 à 2012, de ne plus reconduire les Contrats d'Agglomération avec les collectivités ; elle réserve son aide à des dossiers individuels examinés au coup par coup. Il est difficile, dans ces circonstances, de déterminer le choix qu'elle fera pour aider les dossiers de restructuration des réseaux d'eaux pluviales.

La seule recette qui permette d'équilibrer notre Budget proviendra donc de la participation apportée par les membres du Syndicat ; je rappelle qu'elle était de 5 767 950 €, en 2007. L'hypothèse d'une augmentation de cette masse pour 2008, fondée sur l'inflation, de l'ordre de 1,9 %, passerait à 5 877 500 €

Il est rappelé dans le tableau Annexe 7 l'évolution des participations des membres du Syndicat depuis 2002. Une augmentation de 1,9 % représentant 64 346 € supplémentaires à apporter par la COBAS et 45 244 € par les 6 autres communes du Nord Bassin. Cette augmentation de recettes de 109 590 € par rapport à l'an dernier reste peu significative au regard des projets d'investissement envisagés ; elle permet cependant d'établir un Budget Primitif équilibré, sans recourir à l'emprunt. Je rappelle à cette occasion que le Syndicat appelle ces contributions en euros, ne vote pas de taux d'impôts locaux et ne bénéficie pas de l'élargissement des bases.

Le Budget Supplémentaire que le nouveau Comité et son Président pourront mettre en place avant l'été permettra, après affectation des résultats de l'Exercice 2007, d'inscrire de nouveaux travaux en auto-financement et d'autres travaux complémentaires par emprunt, selon le choix qui sera fait par la nouvelle équipe.

Ces recettes globales de fonctionnement s'élèveraient donc à 8 256 980 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales compétences statutaires qui s'exercent dans le cadre du Budget Principal sont rappelées en préalables au Débat :

Assainissement des eaux pluviales

*** études**

- établissement, gestion et révision des Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
- études sectorielles à l'intérieur de chaque commune

*** travaux**

- réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration
- déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue

- complément d'équipements épuratoires permettant d'obtenir un "rejet 0" dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanent ou temporaire des eaux pluviales

Environnement du Bassin d'Arcachon

1. le balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon

2. les travaux de dragage du Bassin d'Arcachon :

- grands chenaux
- chenaux d'accès aux ports et d'accès au rivage
- ports

3. les actions en faveur de la gestion et de la protection environnementale du Bassin d'Arcachon

- réensablement des plages
- études, maîtrise d'ouvrage et exploitation des équipements concourants à réduire les apports de nutriments de façon préventive ou curative dans le Bassin d'Arcachon et ses tributaires
- études et travaux de lutte contre l'exhaussement des fonds, l'envasement des plages et l'envahissement des hauts-fonds par des végétaux parasites
- toute action en partenariat avec l'Etat, collectivités territoriales et locales et organismes institutionnels

En outre, le Syndicat développe et administre un Système d'Information Géographique (SIG), lequel constitue un outil de mutualisation de données très variées (cadastres numérisés, données alphanumériques associés, réseaux d'assainissement des eaux usées et eau potable, orthophotoplans, etc ...) permettant aux services syndicaux et de ses membres de faciliter la prise de décisions et la gestion quotidienne des activités. Ce service engendre quelques dépenses d'investissement.

Rappelons enfin que la compétence Hygiène et Santé Publique n'a que peu d'incidence dans le Budget d'Investissement, comme la compétence Tourisme dont les exercices sont pris en compte dans le Budget de Fonctionnement.

Ces compétences ont toutes été exercées en 2007. Donnons à titre d'exemple :

Assainissement des eaux pluviales :

- exutoire pluviaux dans le Bassin d'Arcachon du quartier du Mauret, à Andernos les Bains
- exutoire du quartier de la Chêneiraie, à Lège Bourg

Ces deux dernières opérations sont en cours d'exécution.

- traitement des eaux pluviales de Meyran (craste des Pins et craste Labat), à Gujan-Mestras : dossier important dont les travaux sont en cours de dévolution.

Réensablement des plages et accès aux rivages :

- réensablement de la plage du Moulleau et amélioration de l'accès à la jetée du Moulleau à Arcachon,
- réensablement de la plage entre les jetées Thiers et Eyrac, à Arcachon,
- réensablement des plages de la face interne du Cap Ferret,
- réensablement partiel de la plage, au sud de la jetée Dartiguelongue, à Arès
- réensablement partiel au nord de la jetée d'Andernos les Bains,
- dragage partiel du chenal de Graveyron,

Désenvasement des ports :

- port d'Arès
- port d'Audenge, de façon partielle, (darse ostréicole et port de plaisance sud)

Tous ces travaux ont pu être réalisés sans emprunt à partir de ressources que le Syndicat avait su mobiliser avant l'engagement des travaux du Contrat de Plan Etat/Région lesquelles ont un apport sur fonds propres à hauteur de 50 % pour l'hydraulique et de 20 % pour le nettoyage du domaine public maritime.

Ces ressources ont disparu.

Notons également, à cet égard, que le taux d'augmentation peu élevé de la contribution des membres du Syndicat n'en favorise pas du tout la reconstitution, en particulier au regard des nouvelles compétences statutaires que le Syndicat doit exercer.

L'esquisse du projet de Budget 2008 de Section de Fonctionnement montre en effet qu'un virement à la Section d'Investissement pourrait être opéré à hauteur de 2 620 000 €, lequel abondé d'une recette de 304 000 € (remboursement de la TVA par l'intermédiaire du Fonds de Compensation et subventions plus modestes : 25 000 € pour l'équilibre bio-sédimentaire, 10 000 € pour le balisage des passes, 54 000 € pour l'acquisition de la vedette bathymétrique).

Les recettes prévisibles de la Section d'Investissement seraient dès lors de 3 013 000 €; les dépenses prévisionnelles liées à des opérations financières s'élèveraient à 1 439 000 € dont 132 000 € pour le remboursement de la dette, constituée d'avances remboursables à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de 1 307 000 € pour l'amortissement des subventions ; le solde disponible pour les opérations d'équipements serait alors de l'ordre de 1 574 000 €

Si l'on dégage de cette masse, les sommes nécessaires pour procéder aux acquisitions de matériel du siège et du Service d'Hygiène, du Système d'Information Géographique et de la Signalétique de la Route de l'Huître, soit environ 235 000 €, il resterait dès lors 1 339 000 € à affecter aux grandes opérations de réensablement, désenvasement des ports, eaux pluviales, balisage des passes, travaux maritimes hors Contrat de Projet et travaux maritimes du Contrat de Projet. C'est bien peu si l'on considère que les besoins exprimés par les communes sont considérables, en particulier en matière de désenvasement des ports et des chenaux et d'assainissement des eaux pluviales.

A titre d'exemples, les besoins exprimés pour le désenvasement concernent :

- pour Arès, le Trou de Tracasse, (zone de mouillages)
- pour Andernos les Bains, la halte nautique de la jetée, le chenal d'accès au port ostréicole et le port ostréicole,
- le port de Biganos
- le port du Teich
- le port de La Hume, à Gujan-Mestras.

En matière d'assainissement des eaux pluviales, pour autre exemple, la route des Abberts, à Arès, la poursuite des bassins de rétention du Centre Bourg du Teich, l'achèvement des travaux d'assainissement pluvial à Meyran, à Gujan-Mestras, financés en grande partie sur le Budget 2007 mais pour lesquels un complément de financement est nécessaire et surtout à La Teste avec les travaux de l'avenue de l'Aérodrome, en relation avec les travaux syndicaux de liaison entre la station de Gujan-Mestras et la nouvelle station d'épuration de La Teste de Buch, l'amélioration de franchissement de la Craste Douce, (voie SNCF Bordeaux/Arcachon et route départementale au droit des prés salés Ouest), le traitement des eaux pluviales de La Teste Centre par réutilisation de l'ancienne canalisation d'eaux brutes issue de Cazaux avec création d'une station de pompage vers les Prés Salés Ouest, enfin la modification de la craste Darriet, avec création d'une zone de stockage et d'un exutoire dans les Prés Salés Est.

Toutes ces demandes rentrent dans le champ des statuts syndicaux mais posent la question substantielle de leur financement qui n'est pas assuré.

Or le Budget 2008 présente la particularité d'être voté en 2007, en relation avec les élections municipales du mois de mars prochain.

La perspective serait donc d'établir ce Budget Principal en ne tenant compte que des ressources propres que le Syndicat peut dégager, permettant de financer les travaux en cours d'exécution qui nécessitent un complément de financement, les travaux dont la réalisation est hautement souhaitable avant l'ouverture de la saison estivale ; c'est en particulier le cas des opérations de réensablement et de désensablement ou de désenvasement des accès aux points d'embarquement de transports maritimes, (halte nautique de la jetée d'Andernos les Bains et jetée du Moulleau), aux travaux qui peuvent être exécutés par les matériels et personnels syndicaux, de manière à obtenir leur plein emploi et de financer enfin les études souvent longues et difficiles, afin de ne pas perdre de temps pour leur concrétisation, (assainissement des eaux pluviales et Contrat de Projet).

Il reviendrait, dès lors, aux membres du nouveau Comité et à son Président, à mettre en place avant juillet dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, d'arrêter les priorités à accorder aux différentes opérations proposées dont la consistance et le coût sont encore à préciser pour certaines d'entre elles. Il leur appartiendrait, de la même façon, de décider des financements complémentaires à mettre en place en recourant à l'emprunt.

LES RECETTES

Elles proviennent de la Section de Fonctionnement (2 620 000 €) et de la FCTVA pour 304 000 € et des recettes des opérations d'investissement suivantes :

- Nettoyage du DPM : 25 500 €
- Matériels, équipement nautique : 54 500 €
- Balisage des Passes : 10 000 €

Ces recettes peuvent être globalement estimées à 3 014 200 €

LES DEPENSES

Le projet de Budget Principal, pour les grosses opérations d'investissement 2008 pourrait alors se présenter sous la forme suivante :

Réensablement des plages : 415 k€

- Arcachon 140 k€
- La Teste (études) 15 k€
- Andernos les Bains 60 k€ (dont 10 d'études)
- Arès 60 k€
- Lège Cap Ferret 140 k€

Désenvasement : 200 k€

- Andernos – halte nautique 100 k€
- Arès – Trou de Tracasse 100 k€

Eaux pluviales : 275 k€

- Gujan-Mestras : achèvement des travaux de Meyran 100 k€
- (craste des Pins et craste Labat)
- La Teste de Buch : travaux de l'avenue de l'Aérodrome 100 k€
- Etudes La Teste de Buch 65 k€
- Etudes complémentaires Centre Bourg Le Teich 10 k€

Travaux maritimes hors Contrat de Plan : 300 k€

- Lège Cap Ferret : esteys de la Madonne et des Jacquets }
- Andernos les Bains : accès du chenal au port ostréicole } 300 k€

Contrat de Projet : 130 k€ (Etudes)

Balisage des passes : 20 k€

Le montant total consacré aux opérations de travaux serait de 1 340 k€

Ces opérations ciblées seraient complétées par les actions dites de routines concernant les acquisitions de matériel pour le siège et le Service d'Hygiène, la signalétique de la Route de l'Huître et le Système d'Information Géographique.

Les crédits à inscrire sont de 235 000 €

Pour les dépenses financières (immobilisations des subventions et dettes), les crédits sont de 1 438 980 €

Les dépenses globales d'investissement l'élèvent à 3 014 200 €

La simulation de la Section d'Investissement est donnée en Annexe 6.

PERSPECTIVES

Certains d'entre vous auront peut être trouvé cette présentation quelque peu fastidieuse. C'est pourtant un exercice nécessaire, permettant non seulement de présenter les orientations de notre prochain Budget mais également d'avancer dans sa préparation, lequel sera présenté à votre approbation, le 14 décembre prochain.

Le Syndicat exerce pleinement toutes ses compétences statutaires et n'agit, par ailleurs, que dans le seul cadre des activités qui lui ont été déléguées.

Sur le plan financier, la structure de la dette de son Service de l'Assainissement, permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Les annuités seront pratiquement divisées par 3 en 2014 et la stratégie d'endettement choisie par le Syndicat de son Service de l'Assainissement, à la suite de la réalisation des deux stations d'épuration de BIGANOS et de LA TESTE DE BUCH, a permis de réduire sensiblement ses frais financiers (puisque le capital s'amortit plus rapidement comparé à un autre mode d'amortissement progressif ou constant) et de sécuriser sa capacité d'investissement future puisque sa charge de remboursement sur les quinze dernières années du plan de financement sera inférieure à celle d'un prêt à amortissement progressif ou constant.

Le coût du Service de l'Assainissement reste stable, valorisé uniquement par l'effet de la formule de révision pour la part fermière et voisin de l'inflation pour la part syndicale. Le coût de ce Service, en terme d'avenir, ne devrait pas augmenter pour l'usager.

Le Budget Principal serait équilibré sans recourir à l'emprunt ; la participation financière qui serait demandée à nos membres, en 2008, de l'ordre de l'inflation (1,9 %), serait neutre pour nos membres, voire favorable si l'on considère l'effet de l'augmentation de leurs bases fiscales.

Je rappelle par ailleurs, que ce Budget Principal est pratiquement exempt d'emprunt. Toutefois, la capacité d'auto financement a fortement diminuée, liée aux grands travaux réalisés dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région pour l'hydraulique des chenaux et le nettoyage du Domaine Public Maritime, liée également aux travaux répétitifs de réensablement de plages et de désenvasement de ports, sans recette afférentes.

Cependant, les amortissements et affectations de résultat qui seront pris en considération dans le cadre du Budget Supplémentaire à voter avant l'été, permettront d'ajouter à la masse de 1 340 K€ de travaux prévus dans le Budget Primitif d'autres opérations prioritaires pour une masse supplémentaire de l'ordre de 2 000 k€

Si la nouvelle équipe se prononce pour prendre en compte d'autres chantiers, il est vraisemblable, alors, qu'elle doive recourir à l'emprunt. Cette nouvelle équipe aura donc, en début d'année 2008, à affiner ses choix ; elle disposera toutefois d'une bonne base de départ, un Budget du Service de l'Assainissement conséquent et pertinent, sans aucun emprunt, et d'un Budget Principal modeste mais sans recourt à l'emprunt, permettant de faire face aux obligations les plus urgentes, sachant que ce Budget sera complété par un Budget Supplémentaire conséquent, plus de 2 000 k€ de dépenses supplémentaire, sans emprunt ; il appartiendra au nouveau Comité de se prononcer sur ses priorités et recourir, le cas échéant, à un financement complémentaire, par emprunt. Le nouveau Comité devra avant tout garder en perspective la nécessité impérieuse de remplacer la drague par une autre, neuve et fonctionnelle en 2009 ; cela suppose que les études soient poursuivies en 2008 avec un appel d'offres en fin d'année. Le financement de cette drague devrait être mobilisé en 2009, pour un coût de l'ordre de 2 000 000 € Le Syndicat espère cependant pouvoir bénéficier de l'aide du Conseil Général de la Gironde et faire prendre en considération cette opération dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région.

Le Syndicat confirme également sa vocation essentiellement technique au service de ses membres, vocation fondée non seulement sur nos statuts mais sur l'exercice déjà ancien de nos principales compétences ; cela est dû aux hommes et aux femmes lesquels, au sein du Syndicat, travaillent sur nos projets et chantiers au quotidien.

Le Syndicat confirme enfin sa vocation de syndicat d'investissement ; en 2007 par exemple, sur 43 M€ de dépenses, 33 M€ ont été en Section d'Investissement, soit plus de 76.5 % de nos dépenses globales.

RAPPORTEUR : M. CHANSAREL

**CONSTRUCTION D'UNE STATION DE POMPAGE DES EAUX USEES ET D'UN BASSIN DE
RETENTION ASSOCIE AU LIEU-DIT « MORAVA »
COMMUNE DE LEGE/CAP FERRET - LOT N° 1
AVENANT N°1**

Mes chers Collègues,

Par délibération de notre Comité du 13 octobre 2006, vous avez habilité notre Président à signer un marché pour la construction des ouvrages de génie civil de la station de pompage, au lieu dit « MORAVA », au Cap Ferret.

Cette décision était fondée sur le résultat d'un appel d'offres ouvert, à la suite d'une procédure infructueuse. Ce marché a donc été signé le 18 octobre 2006 et notifié le 25 octobre 2006 pour un montant de 1 177 161,28 €HT.

Le règlement de ce marché est assis sur des prix unitaires, affectés aux différentes natures de béton, prix applicables aux quantités réellement exécutées ; sur la base de métrés, il s'avère que ces volumes sont légèrement supérieurs aux prévisions ; leur prise en considération entraîne une plus-value globale de 34 104,54 €HT.

Des modifications ont été apportées également, en cours de chantier, suppression de la brande à l'arrière de la clôture, modification de la consistance des travaux relatifs au portail et à la voirie d'accès (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte), prise en considération de prestations complémentaires (peinture des surfaces vues de la station de pompage et protection du talus sableux avec des genêts à balai).

Le montant du marché serait porté de 1 177 161,28 €HT, à 1 213 471,12 €HT, soit une plus-value de 36 309,84 € représentative d'une augmentation de 3,08 % du montant initial du marché.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'accepter cette augmentation du marché dans les conditions définies à l'avenant n°1 et d'habiliter notre Président à le signer et à le gérer, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par notre Comité. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Service de l'Assainissement 2007, article 2313, opération 011.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : M. COURDÉ

**RÉHABILITATION DE DEUX TRONÇONS DU COLLECTEUR SUD
COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS :
AVENANTS N°1 AUX LOTS N°1 ET 2**

Mes chers Collègues,

Par votre délibération du 13 octobre 2006, vous avez habilité notre Président à signer un marché, passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, pour la réhabilitation par tubage avec une gaine souple de deux tronçons de collecteur, à Gujan-Mestras, sous les carrefours de Césarée et de La Hume.

Les travaux se divisaient en deux lots distincts :

- lot n° 1 : construction des puits de travail et de sortie et ouvrages d'extrémités
- lot n° 2 : gainage des deux tronçons du collecteur sud

Un marché a donc été signé, pour le lot n° 1, avec le groupement d'entreprises SOBEBO/PEPERIOT et pour le lot n° 2, avec le groupement d'entreprises SOGEA-BARRIQUAND, pour des montants respectifs de 506 740 € HT et de 672 850 € HT.

Il s'agit aujourd'hui de prendre en considération, pour chacun des lots, une modification des quantités prévues au Détail Estimatif initial ainsi que la réalisation des prestations supplémentaires nécessaires à l'achèvement de ces travaux.

Ces modifications concernent principalement, pour le lot n° 1, la modification du puits de travail et, pour le lot n° 2, la mise en place de pièces chaudronnées à l'extrémité aval du chemisage de la rue de Césarée, le renforcement des joints d'extrémités au niveau des pièces de raccordement, ainsi que la modification du matériel d'insertion, au droit du puits de travail de la Route des Lacs. Ces travaux supplémentaires sont détaillés dans les projets d'avenants joints à la présente délibération.

Le montant du marché du lot n° 1 serait ainsi porté de 506 740 € HT à 530 553,44 € HT, soit une dépense supplémentaire de 23 813,44 € HT, représentative d'une augmentation de 4,7 % de la masse initiale du marché.

Le montant du marché du lot n° 2 serait ainsi porté de 672 850,00 € HT à 699 089,50 € HT, soit une dépense supplémentaire de 26 239,50 € HT, représentative d'une augmentation de 3,9 % de la masse initiale du marché.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'accepter ces dispositions dans les conditions définies dans leurs avenants respectifs et d'habiliter notre Président à les signer et à les gérer, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par notre Comité

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Service de l'Assainissement 2007, article 2313, opération 001.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : M. ACOT-MIRANDE

**RÉHABILITATION PAR CHEMISAGE D'UN TRONÇON DU COLLECTEUR SUD
À LA TESTE DE BUCH**

Mes chers Collègues,

Le Syndicat doit réhabiliter un tronçon du collecteur sud, à proximité immédiate de la station d'épuration de La Teste de Buch, afin de pallier la dégradation de la voûte de la canalisation, conséquence d'attaques acides.

Cette réhabilitation s'effectuera par chemisage d'une conduite de refoulement, en béton, de 1200 mm de diamètre sur 370 mètres de longueur. Les travaux de chemisage seront réalisés à partir d'un puits de travail unique pour :

- un tronçon de 300 mètres de longueur, entre l'avenue de l'Aérodrome et un puits de sortie situé en propriété privée, (Etablissement Lafosse)
- un tronçon de 70 m entre l'avenue de l'Aérodrome et un puits de sortie situé à l'intérieur de la propriété syndicale, voisin de la station de pompage.

Afin d'entreprendre cette réhabilitation, le Syndicat a passé un marché de travaux dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions prévues aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été adressé, le 20 septembre 2007, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). Notre Commission des Marchés s'est réunie, une première fois, le 26 octobre 2007, afin de procéder à la sélection des candidats et à l'ouverture des offres puis une seconde fois, le 9 novembre 2007, pour décider de confier l'exécution des prestations au groupement des entreprises Sobebo, Sogea et Barriquand, en variante n° 2, pour un montant de 853 000 € HT. La solution retenue présente notamment l'avantage de ne nécessiter la création que d'un seul puits d'entrée, lequel sert de puits d'introduction aux deux gaines.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce marché et à le gérer dans le cadre ainsi défini.

Les crédits correspondants seront inscrits en Section d'Investissement du Budget Annexe 2008 du Service de l'Assainissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : M. CHANSAREL

**AVENANT N° 7 AU MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION POUR
L'EXTENSION ET LA MISE AUX NORMES DES STATIONS D'EPURATION
DE BIGANOS ET LA TESTE DE BUCH**

Mes chers Collègues,

Sur le fondement de notre délibération du 13 mars 2003, notre Président a signé un marché de conception-réalisation pour la construction des deux nouvelles stations d'épuration de Biganos et La Teste de Buch avec un groupement d'entreprises dont le mandataire est la société DEGREMONT. Ce marché, d'un montant de 30 725 750 € HT, a été notifié le 25 avril 2005.

Par délibérations des 21 octobre 2005, 9 janvier et 23 mars 2006, le montant de ce marché a été ramené à 30 588 064 € HT par la voie de trois avenants successifs ; les trois avenants suivants, des 15 décembre 2006, 9 février et 27 juillet 2007, ont porté le montant du marché à 31 480 511 € HT.

Il vous est proposé, aujourd'hui, de prendre en considération, par la voie d'un avenant n° 7, des modifications de prestations concernant, d'une part, l'ensemble des stations pour des aménagements mineurs relatifs à la signalétique et travaux de peinture pour un coût de 6 360 € HT, ainsi que des travaux spécifiques à chacune des stations d'épuration :

- station d'épuration de Biganos :
 - ◆ modification de la voirie et des abords : 29 242 € HT
 - ◆ réhabilitation de l'ancien bâtiment de déshydratation des boues : 24 700 € HT
soit une dépense supplémentaire de 53 942 € HT

- station d'épuration de La Teste de Buch :
 - ◆ aménagement de voirie et réseaux divers : 24 662 € HT
 - ◆ réhabilitation de l'ancien bâtiment de déshydratation des boues : 9 250 € HT
 - ◆ travaux imprévus du bâtiment de déshydratation des boues maintenu fonctionnel : 57 450 € HT,
soit une dépense supplémentaire de 91 362 € HT

Toutes ces prestations, détaillées dans le projet d'avenant n° 7 annexé à la présente délibération, seraient mises en œuvre pour un coût total de 151 664 € HT ; en conséquence, le montant initial du marché, de 30 725 750 € HT, serait porté à 31 632 175 € HT, soit une augmentation représentative de 2,95 % de la masse initiale du marché.

Il vous est donc proposé, mes chers Collègues, d'accepter ces modifications et d'habiliter Monsieur le Président à mettre au point ce nouvel avenant sur des détails mineurs, à le signer et à le gérer dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par notre Comité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe du Service de l'Assainissement 2007, art. 2313, opér. 009.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : M. SAMMARCELLI

RACCORDEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES DES COMMUNES DE GUJAN-MESTRAS ET LE TEICH À LA STATION D'ÉPURATION DE LA TESTE DE BUCH; Lot n° 3 : travaux de forages dirigés

Mes chers Collègues,

La suppression prochaine de la station d'épuration de Gujan-Mestras nécessite, au préalable, la construction d'une station de pompage et d'ouvrages de raccordement à la nouvelle station d'épuration de La Teste de Buch ; ce dernier ouvrage, mis en service au printemps 2007 traitera, à terme, l'ensemble des eaux usées collectées sur le territoire des quatre communes du Sud-Bassin.

À cet effet, notre Comité attribuait, dans sa réunion du 27 juillet 2007, les prestations des lots n° 1, n° 2, n° 4 et n° 5 relatives à la construction du génie civil de la station de pompage, aux équipements qui la composent, ainsi qu'à la construction de conduites de refoulement.

Toutefois notre Comité décidait de déclarer l'appel d'offres infructueux pour le marché du lot n° 3 et de relancer la procédure, dans un cadre négocié, après publicité préalable et mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles 59-III et 35-I-1° du Code des Marchés Publics.

Aussi le Syndicat a-t-il passé un nouveau marché, dans le cadre de la procédure précitée ; je rappelle que les prestations du lot n° 3 concernent les forages dirigés des traversées du Ruisseau du Bourg (rue de Césarée), de la Route des Lacs, du Canal des Landes et de l'autoroute A660 ;

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été adressé, le 7 août 2007, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics. Notre Commission des Marchés s'est réunie, une première fois, le 26 octobre 2007, afin de procéder à la sélection des candidats et à l'ouverture des offres puis une seconde fois, le 9 novembre 2007,

pour décider de confier l'exécution des prestations au groupement d'entreprise Set/Gendry, pour la solution variante n°1, pour un montant de 545 840 euros HT.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce marché et à le gérer dans le cadre la délégation qui lui a été accordée par notre Comité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe 2008 du Service de l'Assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPOrTEUR : M. CABANEL

**LIAISON GUJAN-MESTRAS / LA TESTE DE BUCH
CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION
D'EAUX USEES A L'INTERIEUR D'IMMEUBLES
APPARTENANT A LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

Mes chers Collègues,

La suppression de la station d'épuration de Gujan-Mestras, laquelle interviendra l'année prochaine, implique la construction d'une canalisation de refoulement, en polychlorure de vinyle, de 300 mm de diamètre intérieur.

Le tracé retenu pour cette liaison suppose, pour partie, la création d'une servitude de passage à l'intérieur d'immeubles appartenant à la commune de La Teste de Buch, le long du Canal des Landes, sur 3 m de largeur et une longueur de l'ordre de 1 200 m.

La création de cette servitude a été acceptée par la commune, sur la base de la délibération de son Conseil Municipal du 12 juillet 2007 ; elle entraîne, notamment, le versement d'une indemnité forfaitaire et définitive de 3 000 €

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir habiliter notre Président à signer cette convention et à la gérer, dans le cadre des dispositions conventionnelles précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPOrTEUR : M. BOEREZ

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LE CONSEIL GENERAL
DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DES ACTIVITES
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Mes chers Collègues,

Dans sa séance du 4 juillet 2005, la Commission Permanente du Conseil Général de la Gironde a accordé à notre Syndicat une aide financière pour l'étude diagnostic et le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Cette première tranche concerne la commune de LANTON et plus particulièrement le quartier de Blagon. Cette subvention porte sur un montant de travaux de 3 840 €HT ; calculée au taux de 40 %, elle représente une recette de 1 536 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir habiliter Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles auprès du Conseil Général de la Gironde pour percevoir cette subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Rapporteur : M. SAMMARCELLI

**CELEBRER LE PREMIER ANNIVERSAIRE DES NOUVELLES STATIONS DE TRAITEMENT
DES EAUX USEES
par le développement d'une action pédagogique
autour de la protection de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon**

Mes chers Collègues,

L'objectif du SIBA, en 2008, est d'aller au-delà d'une communication institutionnelle formelle pour rechercher une résonance concrète par une action pédagogique conduite à l'intention des enfants, dans le cadre scolaire des écoles du Bassin d'Arcachon et, à travers eux, des enseignants et parents d'élèves.

Le fil conducteur de l'action s'articulerait autour de la priorité ciblée suivante : célébrer le premier anniversaire des nouvelles stations de traitement des eaux usées dans le cadre de la « Journée Mondiale de l'Océan ».

◆ **LE CHOIX DE LA DATE : la journée Mondiale de l'Océan, le 8 juin 2008**

D'une part, cette date correspond à une date anniversaire : les stations ont été mises en service pour la filière eau, en juin 2007 ; d'autre part, la réalisation de ces deux nouvelles usines, pour un coût de 40 millions d'euros, a été motivée par la priorité environnementale suivante : **améliorer la qualité des rejets à l'Océan.**

◆ **LE PRINCIPE :**

Le lancement d'un concours dans les écoles primaires du Bassin (cycle 3 : CM1 et CM2) sur le thème suivant : **« fêtons ensemble le premier anniversaire des deux nouvelles stations de traitement des eaux usées et trouvons leur un nom original, en lien avec le Bassin d'Arcachon ! »**

◆ **L'OBJECTIF :**

Au delà de l'aspect « ludique » du concours, le SIBA souhaite apporter une réponse aux soucis des enseignants d'appuyer leur éducation à l'environnement, en sensibilisant les enfants du Bassin aux actions mises en place pour la protection du plan d'eau, son environnement et son ostréiculture.

Pour cela, le SIBA envisage de développer un support pédagogique traitant de cette thématique exploitable dans les différentes dimensions des enseignements en primaire, notamment sur les fondamentaux à acquérir en CM1 et CM2 (le cycle de l'eau faisant partie intégrante du référentiel pédagogique du cycle 3).

Pour parfaire sa mission d'information, le SIBA souhaite s'associer à des organismes qualifiés et réputés dans la vulgarisation pédagogique, à savoir :

- pour la conception et la réalisation des supports pédagogiques : le Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de la Région Aquitaine « CAP SCIENCES », agréé Centre Education Nationale,

- pour l'animation sur le terrain : le Centre d'Education à l'Environnement de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, ce centre Agréé Education Nationale se déplacerait dans les écoles du Bassin, à raison d'une ½ journée par école, pour accompagner l'enseignant dans la sensibilisation des enfants à la fragilité du plan d'eau et la vulgarisation des techniques de l'assainissement.

Les écoles candidates devraient remettre au SIBA un projet de nom avec un argumentaire pour le 5 mai 2008.

L'inauguration officielle de la plaque portant le nouveau nom des stations d'épuration et la remise du diplôme au lauréat se déroulerait à la Station de la Teste de Buch, la veille des Journées Mondiales de l'Océan, **le vendredi 6 juin 2008.**

En récompense, l'ensemble des classes du troisième cycle (CM1 et CM2) de l'école lauréate se verrait offrir une journée « classe découverte » à la Maison de la Nature (transport compris).

En parallèle, pour sensibiliser le grand public, les opérations suivantes seraient animées :

- journée porte ouverte avec une visite guidée des deux stations, le 9 juin (exceptionnellement pour la journée mondiale de l'Océan, sur réservation),

- solliciter les médiathèques du Bassin pour qu'elles consacrent, durant le mois de juin, un espace dédié aux livres sur « les Océans »,

- proposer aux communes d'insérer dans leur revue municipale une information sur « le premier anniversaire des stations dans le cadre de la « Journée Mondiale de l'Océan ».

La participation à ce projet du Centre d'Education à l'Environnement entraînerait le versement d'une indemnité forfaitaire de 110 € par demi-journée et par école, soit une dépense syndicale de 3 200 €.

La participation de Cap Sciences lequel apporterait sur ses fonds propres un financement de 4 000 € entraînerait une dépense syndicale 11 650 €.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, d'adopter les dispositions qui vous sont proposées et d'habiliter Monsieur le Président à mettre au point et à signer les conventions de partenariat correspondantes avec le Centre d'Education à l'Environnement de la Maison de la Nature du Teich et Cap Sciences, et de rechercher auprès de nos autres partenaires, Agence de l'Eau, DIREN, constructeur et exploitant, des concours financiers supplémentaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

RAPPORTEUR : M. PERRIERE

BALISAGE FIXE DES CHENAUX INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

Mes chers Collègues,

Notre Syndicat détient, par arrêté préfectoral du 29 mars 1966, la compétence du balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon. Nous avons validé, lors du Comité du 27 juillet 2007, le projet d'une convention tripartite à établir entre l'Etat, représenté par la Direction Départementale de l'Équipement, (Service Maritime et Eau) et le Conseil Général de la Gironde, afin de définir plus précisément le périmètre d'application de cette compétence ainsi que les modalités de surveillance et d'entretien des balises.

Par ailleurs, la Commission Nautique Locale détermine ou valide, selon la réglementation en vigueur et en fonction de leur nécessité ou opportunité, les projets de modification du balisage existant. Lors de sa réunion du 3 septembre 2007, elle a notamment décidé que soient appliquées les règles internationales du balisage (A.I.S.M.), ce qui entraîne le remplacement des voyants blancs actuels par des voyant de type "marque cardinale" ou "marque latérale", de 68 balises en azobé parmi les 193 balises dont le Syndicat a la charge, au motif qu'elles présentent un intérêt majeur en matière de signalisation des chenaux.

En considération de ces différentes dispositions, le Syndicat a passé, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, un marché de fournitures et services afin de réaliser les différentes prestations relatives à l'exercice de cette compétence.

Ce marché se décompose en 3 lots distincts :

- mise en conformité des 68 balises (lot n° 1)
- entretien régulier ou en urgence des 193 balises (lot n° 2)
- contrôle annuel et ponctuel des 193 balises (lot n° 3).

Les lots n°2 et n°3 ont été passés sous la forme de marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'une année, renouvelables trois fois, selon les dispositions prévues à l'article 77- I du Code des Marchés Publics.

L'objectif de contrôle du lot n° 3 est de vérifier la pertinence des demandes d'intervention au niveau des balises, ce contrôle doit être réalisé dans les 24 heures qui suivent la commande afin que la mise en sécurité de la balise puisse être assurée dans les 24 heures suivantes.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été adressé, le 11 septembre 2007, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics. Notre Commission des Marchés s'est réunie, une première fois, le 26 octobre 2007, afin de procéder à la sélection des candidats et à l'ouverture des offres puis une seconde fois, le 9 novembre 2007, pour décider de confier l'exécution des prestations à la société GENTIL TSM, d'Arcachon :

- lot n° 1 « mise en conformité de 68 balises », pour un montant de 40 000 euros HT,
- lot n° 2 « entretien des balises », marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum,
- lot n° 3 « contrôles des balises », marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Dans ces conditions, je vous propose, mes chers Collègues, d'habiliter Monsieur le Président à signer ces marchés et à les gérer dans le cadre ainsi défini.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2008

ADOpte A L'UNANIMITE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mes chers Collègues,

Sur la base de votre délibération du 27 juillet dernier, Monsieur le Président a décidé de procéder au recrutement de Monsieur Richard GENET, ingénieur sanitaire, fonctionnaire de l'Etat, actuellement en poste à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord Pas de Calais, en remplacement prochain de Monsieur Pierre CAPDEVILLE ; ce fonctionnaire sera recruté par la voie du détachement, après avis de Madame la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, en qualité d'ingénieur en chef de classe normale, à compter du 1^{er} janvier 2008. Monsieur le Président a par ailleurs

décidé de détacher Madame Sabine JEANDENAND, Directrice du Pôle Maritime, sur le poste fonctionnel de Directrice Générale des Services Techniques, chargée de la coordination de l'ensemble des Services Techniques et de la définition des orientations et consistance de nos projets. Ce détachement aura lieu à compter du 1^{er} décembre 2007.

Par ailleurs, la Commission Administrative Paritaire de la Gironde, lors de sa réunion du 12 septembre dernier, a émis un avis favorable à l'avancement de grade de trois de nos agents. Ces mouvements et la mise à jour du Tableau nous conduisent, aujourd'hui, à résorber un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et un poste d'agent de maîtrise principal déjà vacants ; en revanche, le poste d'ingénieur principal occupé préalablement par Monsieur Michel SAINTOUT, a été affecté à Monsieur Jean-Paul HUAU, recruté pour le seconder ; Monsieur Michel SAINTOUT est en effet nommé ingénieur en chef, de classe normale.

De plus, dans le cadre de la réforme de la catégorie C de la fonction publique territoriale, l'un de nos agents, Monsieur Mathieu MOUSTIE, adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3, bénéficie d'un reclassement pour occuper le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, échelle 4, à la suite de l'avis émis par le Centre de Gestion de la Gironde, au titre de l'année 2007. Par ailleurs, Monsieur Thierry MORTEMOSQUE, adjoint technique de 2^{ème} classe, chargé de l'entretien des espaces verts et de petits travaux au sein du siège du Syndicat, est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1^{er} juin 2007 ; aussi, afin de régulariser ces deux situations administratives, il est opportun de créer un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de supprimer les deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe correspondants.

Enfin, le Tableau des Effectifs, joint à la présente délibération, prend également en considération les changements intervenus dans le personnel marin dus à une réorganisation des fonctions, nécessitant un reclassement dans les différentes catégories.

Ces mouvements nous conduisent donc à modifier le Tableau des Effectifs, lequel est représentatif des emplois permanents du Syndicat, dans les conditions définies en annexe à la présente délibération.

Aussi, je vous propose, mes chers Collègues, d'approuver le Tableau des Effectifs, tel qu'il vous est présenté en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE**TABLEAU DES EFFECTIFS (04-2007)**

Personnel relevant des cadres d'emplois des filières administrative et technique	
CADRES D'EMPLOIS	GRADES
FILIERE ADMINISTRATIVE	
CATEGORIE A	
1 administrateur territorial 4 attachés territoriaux	1 administrateur hors classe (détaché dans l'emploi de Directeur Général des Services) 1 attaché principal (détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint) 3 attachés
CATEGORIE B	
5 rédacteurs territoriaux	1 rédacteur chef 4 rédacteurs

CATEGORIE C	
14 adjoints administratifs territoriaux	3 adjoints administratifs principaux de 1ère classe 2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe 1 adjoint administratif territorial de 1ère classe 8 adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe
FILIERE TECHNIQUE	
CATEGORIE A	
6 ingénieurs territoriaux	1 ingénieur en chef de classe exceptionnelle 2 ingénieurs en chef de classe normale 1 ingénieur principal 2 ingénieurs
CATEGORIE B	
5 techniciens territoriaux	4 techniciens supérieurs chefs 1 technicien supérieur principal
2 contrôleurs territoriaux	1 contrôleur en chef 1 contrôleur
CATEGORIE C	
1 agent de maîtrise territorial	1 agent de maîtrise
10 adjoints techniques territoriaux	2 adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère cl. 1 adjoint technique territorial principal de 2ème cl. 1 adjoint technique territorial de 1ère classe 6 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe
Personnel relevant d'un emploi de la filière administrative	
CATEGORIE C	
1 Adjoint administratif territorial	1 Adjoint administratif territorial de 2ème classe

PERSONNEL CONTRACTUEL

Personnel contractuel relevant du Service Tourisme	
EMPLOI	GRADE
1 attaché	1 responsable du Service Tourisme - Communication

Personnel contractuel relevant du Pôle Maritime	
EMPLOIS	GRADES
1 Ingénieur	1 Directeur Général des Services Techniques
1 technicien	1 technicien - spécialiste du domaine maritime

Personnel contractuel relevant du Service Dragage	
FONCTIONS	CATEGORIES
1 capitaine de drague	1 de catégorie 14
5 matelots qualifiés	2 de catégorie 9
	1 de catégorie 8
	2 de catégorie 5

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Jean-François ACOT-MIRANDE